

de commencer avant le 20 de ce mois, et c'est très à bonne heure pour cette province. La dernière pêche a été faite au large de Skinner's Pond, comté de Prince, le 11 novembre; c'est dix ou quinze jours plus tard que d'habitude.

Un échantillon réel de maquereau espagnol, mâle, *Cibium maculatum* des Etats-Unis, fut pris à la ligne à New-London, comté de Queen, le 7 septembre. Il est rare de trouver ce poisson dans une latitude aussi élevée.

#### MORUE, MERLUCHE ET AIGREFIN.

La pêche à la morue, à la merluche et à l'aigrefin a été médiocre, pour des raisons, qu'on ne s'explique pas entièrement. D'abord ces poissons ont été rares sur leurs fonds respectifs; ensuite les pêcheurs, voyant que le maquereau de bonne qualité donnait en abondance, se sont appliqués spécialement à cette dernière pêche. Quoiqu'il en soit, la morue, la merluche et l'aigrefin accusent ensemble une diminution de \$60,775, laquelle est plus que compensée par l'augmentation de \$97,842.20 qu'a donnée le maquereau. Dans certaines localités il a été pris si peu d'aigrefin que les gardiens dans leurs relevés ont inclus ce poisson parmi la morue. La pêche commença vers le 10 juin. La morue prise en saison était de grosseur et de qualité ordinaires. Il est douteux qu'il en ait été pris une quantité appréciable dans la limite canadienne des trois milles.

Le fait est que la pêche à la morue est devenue une pêche maritime. Ce poisson s'est éloigné et s'éloigne tous les ans davantage de nos côtes. Un pêcheur qui possède une expérience de onze ans m'assure qu'autrefois la pêche à la morue était excellente dans cinq ou six brasses d'eau, mais qu'aujourd'hui elle n'est plus aussi bonne à douze brasses ou plus, quoique cette profondeur soit à quatre ou cinq milles de terre. Dans les eaux anglaises, la meilleure pêche se fait à vingt-quatre brasses et même jusqu'à soixante. Pour sortir et stationner à cinq milles de la terre il faut des bateaux supérieurs à ceux que nos pêcheurs possèdent, et pour la plupart ils n'ont pas les moyens de s'en procurer de meilleurs. Le principe de l'association en ces matières est encore peu compris ou pratiqué, bien qu'on admette généralement qu'il faudra en venir là pour faire une pêche profitable. Je dois dire que les quelques observations que j'ai consignées dans le rapport de l'année dernière sur la nécessité d'avoir de meilleurs bateaux paraissent avoir attiré l'attention, car j'ai reçu plusieurs communications sur ce sujet. Les pêcheurs sont d'opinion que la morue se tient toujours dans certains endroits du golfe, et qu'on pourrait l'atteindre si on avait des bateaux grésés à cet effet. Aujourd'hui la pêche à la morue dure environ cent trente-trois jours, depuis la mi-juin jusqu'à la mi-octobre, après quoi le temps n'est plus favorable.

Un certain nombre de goëlettes, venant pour la plupart de Caraquet, N.-B., ont fait la pêche au nord de l'île, et donné lieu à des plaintes, parce que les pêcheurs qui les montaient avaient jeté les déchets de poisson pardessus bord. Leur produit ne figure pas dans les relevés ci-joints, excepté 2,500 lbs de noues de morue débarquées et vendues à Cascumpec. Les petites embarcations font la pêche plus près de terre que les Américains, et par suite font plus de tort aux bateaux pêcheurs. On pourrait en partie remédier à cela par un arrêté du conseil décrétant que tous les bâtiments faisant la pêche dans les eaux canadiennes, en dedans de la baie Saint-Laurent, soient munis de cuvettes ou tinettes à déchets. On affirme, mais je n'ai pu vérifier l'exactitude de cette assertion, qu'un règlement de ce genre est observé à bord des bâtiments américains faisant la pêche dans les eaux américaines. Il devient de plus en plus évident que le nettoyage du poisson sur l'eau est évidemment préjudiciable, et cette année il s'est présenté plusieurs cas où des poissons sont morts en avalant l'épine dorsale ou autres déchets de leurs congénères. Il est impossible aux gardiens riverains d'empêcher des abus qui se commettent au large, mais les bateaux de pêche canadiens qui entrent dans un port sans être munis de tinettes à déchets devraient être passibles de saisie.

Fait digne d'être consigné, un marchand de Summerville, comté de Prince, a importé de Gaspé son approvisionnement de morue sèche, parce qu'il trouvait le poisson de cette côte plus gros et de meilleure qualité. Une maison de Georgetown, comté de King, et une autre de Miminigash, comté de Prince, ont fait une innovation.